

Montréal, le 11 avril 2012

Communiqué

Considérant la poursuite du boycott des cours, examens et activités pédagogiques par les étudiants du Conservatoire de musique de Montréal (vote du 10 avril) et l'ordonnance d'injonction émise par la Cour supérieure du Québec (10 avril), les professeurs du CMM, réunis en assemblée générale ont adopté à l'unanimité le texte suivant :

Les professeurs constatent que les étudiants du CMM ont, dans le cadre de leur réflexion collective, modifié et amplifié l'objectif qui a été à l'origine de leur mobilisation, soit l'appui au mouvement étudiant québécois concernant la hausse des droits de scolarité. L'action des étudiants du CMM vise maintenant un ensemble de revendications spécifiques à l'institution, revendications dont la liste a été adoptée par leur assemblée générale.

Or, les professeurs considèrent que ces revendications peuvent être discutées et éventuellement satisfaites dans le cadre des instances internes au Conservatoire, où les étudiants sont déjà représentés : Conseil d'administration, Commission des études, Conseil d'orientation, Commission pédagogique.

En ce qui concerne le point central et originel des demandes des étudiants, soit celui touchant les droits de scolarité, les professeurs demeurent préoccupés par les droits qui seront instaurés aux niveaux collégial et préparatoire à partir de l'année académique 2012-2013. Leur position sur ce point reste celle qu'exprimait leur communiqué du 28 mars dernier.

Les professeurs constatent que les conditions particulières de l'enseignement au Conservatoire, qui ne sont pas comparables avec celles des autres institutions d'enseignement collégial ou universitaire, rendent impossible une prolongation de la présente session, avec reprise de cours et report des examens. Ceci vient s'ajouter aux contraintes spécifiques du Régime pédagogique en vigueur au Conservatoire que les professeurs se doivent d'appliquer. Les professeurs reconnaissent donc que la poursuite du boycott actuel aura pour conséquence de mettre les étudiants du CMM en face de l'obligation de reprendre leur session pendant l'année académique suivante.

En conséquence de tout ce qui précède, étant donné l'urgence de la situation actuelle, les professeurs recommandent la création immédiate d'un comité conjoint composé de représentants de la direction générale, de la direction du CMM, de l'AÉCMM et des professeurs qui s'attachera à constituer un dossier sur la question des droits de scolarité au Conservatoire, ceci en prévision de la réunion du Conseil d'administration du 25 mai 2012. La confirmation de la constitution de ce comité devrait être faite par la direction générale d'ici l'assemblée de l'AÉCMM du vendredi 13 avril 2012.

Communiqué diffusé par
Le comité exécutif de la section locale
Syndicat des professeurs de l'État du Québec

Envoyé à tous les professeurs du CMM, à l'AECMM et à la Fédération des associations d'élèves du CMADQ (FAEMCMADQ), à Nicolas Desjardins, directeur général du CMADQ, à Guy Fouquet, directeur par intérim du CMM, et au SPEQ (Michel Gingras, Claude Tanguay).